

La charte du journaliste jeune

Les journalistes jeunes :

1. Ont le droit à la liberté d'expression garantie par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Convention Internationale sur les Droits de l'Enfant.
2. Revendiquent le droit d'opinion et contribuent à garantir le droit de tous à l'information.
3. Prennent la responsabilité de tous leurs écrits ou autres formes d'expression, signés ou non.
4. Sont ouverts à toute discussion sur leurs publications et s'engagent par souci de vérité à rectifier toute information erronée.
5. Tiennent la calomnie et le mensonge pour une faute, sans pour autant renoncer à des modes d'expression satiriques ou humoristiques.
6. Tiennent la censure et toute forme de pression morale ou matérielle pour des atteintes inacceptables à la liberté d'expression, notamment dans les établissements scolaires, socioculturels et toute autres structures d'accueil des jeunes.

<http://www.jetsdencre.asso.fr/la-charte-des-journaliste-jeunes/>

ELUARD News

Collège Paul Eluard
3 rue Georges Lyvet
69200 Vénissieux
Directeur de la
publication :
M. Savey
Rédactrice en chef :
Mme Ouada

Au programme du prochain numéro

Dossier : C'est quoi l'ASSR ?

Rencontre : Amine et Contes et nous